

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence



Année scolaire
2023-2024

Table des matières

Déclaration d'intention	p. 2
Les objectifs de la politique	p. 2
Définition	p. 3
Analyse de la situation de notre école	p. 5
Moyens de prévention	p. 9
Mesures visant à favoriser la collaboration des parents.....	p. 10
Interventions et actions à prendre	p. 11

Déclaration d'intention

Nous nous engageons à fournir un environnement sécuritaire, agréable, accueillant et respectueux pour tous les élèves et les adultes de l'école.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à notre école. La violence n'est acceptée ni dans l'école, ni dans la cour d'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

À notre école, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Notre école encourage le signalement de tout incident : toute personne sachant que des actes de violence ou d'intimidation sont commis doit le signaler.

Afin de créer un climat sain et sécuritaire, nous croyons que ce plan de lutte doit être l'affaire de tous et chacun. Cette responsabilité est partagée par chaque intervenant (membres de l'équipe-école, parents, communauté, élèves). La communication et la collaboration sont les clés de la réussite.

L'une des grandes missions éducatives de l'école québécoise étant le volet « socialiser », nous croyons qu'il est primordial d'outiller l'élève afin qu'il ou elle s'habilite à prendre sa place sainement en société en s'affirmant et en faisant respecter ses droits. Parallèlement, l'élève est appelé à comprendre ses devoirs de citoyen, respectant les droits des individus qui l'entourent, jeunes ou adultes.

Les objectifs de la politique

Le personnel, les élèves, les parents et les partenaires connaissent la position de l'école concernant la violence et l'intimidation.

La violence et l'intimidation ne seront pas tolérées et seront efficacement gérées.

Les procédures pour signaler la violence et l'intimidation sont claires, comprises et appliquées.

Violence :

Toute manifestation de force - de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle - exercée intentionnellement contre une personne par un individu ou un groupe, et ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blessar ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Conflits:

Le conflit est une opposition d'intérêts, d'opinions ou de valeurs entre deux ou plusieurs personnes.

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Différentes manifestations de violence et d'intimidation :

La violence peut prendre plusieurs formes et les manifestations peuvent varier selon la gravité et le contexte :

- Violence physique (frapper, voler ou briser des biens).
- Violence verbale (dire des plaisanteries blessantes, humilier, ridiculiser).
- Violence psychologique (rejeter, menacer, chantage).
- Violence par voie électronique (utiliser la technologie pour répandre des rumeurs, révéler des secrets).
- Violence en lien avec la sexualité (faire des gestes de nature sexuelle, répandre des rumeurs sur l'orientation sexuelle).
- Discrimination fondée sur la race, la religion, le sexe, le handicap ou autre différence.

Critères pouvant déterminer s'il est question ou non d'intimidation :

- Un acte de violence, avec intention ou non de faire du tort
- L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé
- Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part du jeune qui subit l'intimidation
- La répétition et la persistance des gestes agressifs

Analyse de la situation de notre école

Nos forces :

- ✓ La communication est assez fluide entre les différents intervenants.
- ✓ La relation entre les membres du personnel et les parents et entre les membres du personnel et les élèves est positive.
- ✓ L'implantation de notre code de vie SCP (soutien au comportement positif) amène des changements positifs au niveau du vocabulaire utilisé, des interventions éducatives et de la posture des intervenants de l'école.
- ✓ Chaque éducatrice spécialisée dispose de mandats de soutien dans la résolution de conflits ainsi que de soutien en situation de désorganisation dans les classes.
- ✓ Le volet VIOLENCE est très bien défini, encadré et traité dans notre établissement scolaire.
- ✓ La procédure électronique des billets Penses-Y permet un suivi du nombre de billets émis à chaque séquence ainsi qu'une vigile sur la nature de ceux-ci.
- ✓ Chaque intervenant de l'école est grandement concerné et investi dans le processus de virage de gestion des comportements aboutissant à un climat propice aux apprentissages.
- ✓ Les ateliers BEC nouvellement offerts cette année constituent déjà une force ; ils sont grandement appréciés et contribuent à des résultats tangibles chez nos élèves.
- ✓ Cour d'école : La superficie et la configuration de notre cour d'école fait en sorte qu'il y a moins de conflits sur la cour d'école.

Nos vulnérabilités et priorités d'action :

- ✓ Le contexte de l'école (bouleversements majeurs dus aux inondations, fermeture pour COVID, etc.) a laissé des traces.
 - a) Ainsi plusieurs élèves ont des comportements anxieux et ont de la difficulté à gérer les imprévus.

Nous offrirons à tous les élèves des ateliers dits universels sur la gestion des émotions et de l'anxiété. Par ailleurs, nous ciblerons les élèves ayant des besoins plus particuliers et leur ferons vivre d'autres

ateliers de niveau 2.

b) Quant aux changements, le personnel sera consciencieux sur le fait de les préparer aux changements et imprévus.

Il sera incontournable de préparer un plan d'action lié à la suppléance, car nous notons des désorganisations majeures en l'absence de l'enseignant attitré au groupe.

✓ Nos élèves ont des défis au niveau des habiletés sociales.

a) Nous poursuivrons donc l'enseignement des habiletés sociales via la plateforme MOOZOOM.

Il sera donc nécessaire aussi de faire des liens avec tous les intervenants concernés afin que ceux-ci puissent faire des rappels aux élèves.

b) Nous enseignerons de manière explicite la procédure de résolution de conflits.

En effet, celle-ci sera expliquée et soutenue par une capsule vidéo ou un sketch d'élèves.

✓ Cour d'école : Les élèves s'approprient de nouveaux espaces dont la cour d'école. À ce titre, les comportements attendus ne sont pas nécessairement bien compris. Par ailleurs, les élèves ne savent pas toujours quelle activité pratiquer selon la zone de la cour.

a) Les mandats et rôles des brigadiers doivent être revus.

b) Une capsule vidéo sur ce que les élèves peuvent faire comme activités selon les zones et sur les comportements attendus dans chaque secteur de la cour d'école sera élaborée et présentée à chaque saison, soit printemps-été-automne et hiver.

✓ Nos élèves ont la perception que l'adulte n'intervient pas. C'est en effet ce qui ressort dans un sondage électronique administré aux élèves de 4^e à 6^e année.

En 2023-2024, chaque adulte faisant une intervention éducative lors d'un conflit ou d'une situation d'intimidation devra porter une attention particulière à préciser à l'enfant qu'il a bien entendu son propos et qu'une intervention sera faite.

En situation d'intimidation, un suivi doit obligatoirement être effectué auprès des enfants impliqués.

- ✓ Le concept d'intimidation est généralement bien connu. Cependant, il reste du travail à faire auprès des élèves et des parents. En effet, les élèves ne distinguent pas tout à fait la distinction entre « stoler » et « dénoncer ». En ce qui concerne les parents, ils ne savent pas tout ce qui est fait en matière d'intimidation.

Nous poursuivrons notre travail de promotion des processus de dénonciation autant pour les parents que pour les élèves et préciserons également la démarche dans un tel cas.

- ✓ Il existe encore un enjeu d'harmonisation, de cohésion entre tous les intervenants scolaires.

En 2023-2024, nous poursuivrons l'implantation de notre programme de soutien au comportement positif. Ainsi tous les membres du personnel seront impliqués dans les différentes sphères de ce programme et tous utiliseront le même langage. Par ailleurs, les actions seront harmonisées.

Moyens de prévention

Les mesures suivantes seront en place dans notre école en 2023-2024 :

- ❖ Règles de l'école
- ❖ Gestion de classe et gestion de groupe selon les pratiques probantes
- ❖ Enseignement explicite des comportements attendus (matrice comportementale)
- ❖ Renforcements positifs, divers, tangibles et sociaux (élève, classe, école)
- ❖ Valorisation individuelle par le biais de l'affichage à divers moments
- ❖ Programme d'habiletés sociales pour tous (MOOZOOM)
- ❖ Surveillance stratégique à l'intérieur et à l'extérieur de l'école
(prévoir surveillances aux vestiaires)
- ❖ Brigadiers de la cour (support aux surveillants quant au respect des règles de la cour et de l'école)
- ❖ Récréation des Champions (animation de jeux dans une zone réservée pour élèves ciblés et interventions ponctuelles)
- ❖ Ateliers universels à tous les élèves sur les thèmes suivants :
 - Gestion des émotions et de l'anxiété
 - Quoi faire et comment se comporter sur la cour d'école
 - Résolution de conflits (procédure commune)
 - Distinction entre conflit et intimidation et moyens de dénoncer
- ❖ Possibilité d'une éducatrice spécialisée dédiée à la prévention (à voir selon les ressources en place et leur organisation)
- ❖ Ateliers animés en sous-groupes selon les besoins ciblés de nos élèves (niveau 2)
- ❖ Utilisation du local BEC selon des modalités différentes
- ❖ Événement BEC : Événement pour souligner les comportements positifs et contribuer au sentiment d'appartenance.



Collaboration avec les parents

- Transmission et promotion de notre code de vie SCP
- **Élaboration de capsules vidéo sur des thèmes divers**
- Informations liées aux billets de manquement communiquées lorsque la situation l'exige
- Diffusion de l'Info-Parents à chaque mois dans l'année scolaire
- Diffusion de la vie de l'école par le biais du groupe Facebook
- Communications diverses (appels, courriels, rencontres)
- Plans d'intervention

Si la situation l'exige, ces actions pourraient être appliquées lors d'un événement lié à un conflit, intimidation ou autres formes de violence

- √ *Inviter le jeune à informer ses parents de la situation avant l'appel de l'intervenant*
- √ *Accompagner le jeune lorsqu'il communiquera avec ses parents*
- √ *Nommer les événements en se basant sur des faits*
- √ *Nommer les interventions menées jusqu'à présent et discuter des actions à venir*
- √ *Impliquer les parents dans la démarche*
- √ *Outiller les parents à soutenir leur enfant*
- √ *Référence à des ressources externes*
- *Rappels fréquents des éléments du PAV dans l'Info-Parents*
- *Promotion des actions de prévention, de dénonciation et d'intervention au niveau de l'intimidation*



Interventions et actions à prendre

Pour chaque situation observée, dénoncée ou soumise, une analyse de la situation est effectuée.

1-A Observation directe de gestes de violence, d'attitudes ou de comportement irrespectueux.

Lorsqu'un membre du personnel est témoin, il y a un arrêt d'agir :

- Mettre fin au geste de violence devant les témoins
- Assurer la sécurité des personnes impliquées
- Nommer le comportement proscrit
- Orienter vers les comportements attendus

Procédure à inculquer aux élèves :

- a) Inviter les élèves à intervenir et à ne pas tolérer la loi du silence.
- b) Apprendre aux élèves que dénoncer des situations inacceptables est un geste social important et positif.
- c) Encourager les élèves à aider les victimes en rapportant les cas de violence dans une atmosphère de respect, de confidentialité et de confiance.
- d) Apprendre aux élèves à demander de l'aide pour soi et pour les autres et à identifier les personnes-ressources dans leur environnement.
- e) Privilégier des approches et des activités qui favorisent le développement de l'empathie.
- f) Faire la différence entre la dénonciation et la délation. La dénonciation est une action sociale positive qui prend position contre la violence, tandis que la délation (bavasser, « stooler ») consiste à rabaisser autrui pour en retirer un bénéfice.

1-B Dénonciation des incidents

Un élève et/ou parent qui souhaite dénoncer, peut le faire de diverses façons :

- En communiquant avec le titulaire ou une autre personne oeuvrant à l'école (en personne, par téléphone, par courrier électronique)

- Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer tout incident lié à la violence et à l'intimidation. Un onglet sur le site Internet de l'école est mis à la disposition des personnes souhaitant dénoncer un événement.

2- Analyse de la situation

- Prise de contact avec les élèves impliqués
- Écouter les versions des faits
- Établir l'urgence et la gravité de la situation
- **S'il s'agit d'un conflit, c'est la procédure de résolution de conflits qui sera appliquée**
- **S'il s'agit d'intimidation ou de violence, les étapes suivantes seront vécues; la direction sera obligatoirement informée.**

3- Communication avec les parents

S'il s'agit d'un acte de violence et/ou d'intimidation, la direction communiquera avec les parents.

4- Une intervention diligente

Des interventions seront effectuées auprès des auteurs de l'agression et des complices, auprès des victimes et auprès des témoins :

- Assurer un climat de bonne foi et de confiance durant les interventions
- Établir et maintenir le lien avec le jeune, écouter ce que le jeune a à dire, évaluer la détresse psychologique.
- Poser des questions ouvertes
- Communiquer que la violence et l'intimidation ne sont pas acceptables et ne sont pas tolérées; l'école se veut un lieu sécuritaire où tout le monde doit être respecté et réaliser son potentiel.
- À partir des besoins des personnes impliquées, trouver ensemble des pistes de solutions qui vont améliorer la situation. Partir du jeune pour définir les solutions possibles.
- Créer un espace avec les personnes impliquées pour définir ensemble un geste de réparation (si possible).
- Impliquer les parents dans la recherche de solutions.

5- Sanctions et gestes de réparation

Les éléments suivants seront pris en compte lors du choix des sanctions :

- L'âge des personnes impliquées
- La fréquence
- L'intensité et la dangerosité du geste posé
- La constance des actes d'intimidation de la personne qui agresse
- La persistance
- La légalité de l'acte
- La nature de l'intention
- Le déséquilibre dans le rapport de force
- Les circonstances liées au comportement
- Les différentes sphères de vie des jeunes impliqués
- La plus ou moins grande capacité de la personne qui subit l'agression à se défendre
- Le risque de récurrence dans un avenir rapproché

De même, si l'élève auteur de l'agression collabore, il pourra effectuer un geste de réparation.

6- Mesures de soutien

- But : Répondre aux besoins des personnes impliquées pour prévenir l'apparition d'un nouvel événement de violence ou d'intimidation
- Peuvent être de différentes durées (court, moyen et long terme)
- Peuvent être réalisées dans le milieu et/ou nécessiter une référence à l'externe
- Sont adaptées aux besoins de l'élèves

7- Suivi

Un suivi de la situation sera fait auprès des personnes impliquées (après 2 jours, 1 semaine, 1 mois) pour s'assurer que les comportements d'intimidation ont pris fin.

8- Confidentialité de la démarche

Si la personne dénonçant une situation souhaite conserver l'anonymat, ce désir sera respecté. La personne en charge mènera une enquête discrète et confidentielle.

